

Aujourd'hui, lundi 6 janvier, M. Galvain avait convié les organisations syndicales pour une réunion informelle de rentrée.

- **Bonne année et bravo !**

Le Directeur a tenu à commencer cette réunion en félicitant l'ensemble des agents pour les résultats très satisfaisants de 2019. « En dépit des problèmes d'effectifs, de matériel et informatiques », la DDFiP du Tarn a réalisé 12 indicateurs sur 14. Du point de vue de la direction, ce « thermomètre » indique l'absence de « fièvre » et serait donc un signe de bonne santé ! Ce serait une bonne nouvelle si la fièvre était le seul symptôme annonciateur d'une maladie...

Pour 2020, les négociations sont en cours avec la Délégation Interrégionale. 12 indicateurs seront retenus au lieu de 14. 5 indicateurs atteints en 2019 sont reconduits en l'état, 3 sont fixés par la Centrale et 4 restent à définir. Cependant, le Directeur s'engage à ce qu'il n'y ait pas de « sur-enchère » : ce n'est pas parce qu'un indicateur est réalisé en 2019 qu'il faut nécessairement faire mieux en 2020. Pas de pression excessive !

- **Nouveau Réseau de Proximité**

M. Galvain a confirmé les annonces faites en collège des chefs de service et qu'il répétera aux agents mardi 7 pour le sud du Tarn et lundi 13 janvier pour le nord.

La carte est quasi inchangée par rapport à juillet : Salvagnac remplace Técou en accueil de proximité, création de l'antenne SIP (Castres) à Lavaur, Carmaux sera une antenne SGC (Albi), Puylaurens sera une antenne SGC (Castres) et Mazamet sera trésorerie hospitalière (et EHPAD...).

### 1er janvier 2020 :

Le recouvrement impôt de Carmaux est transféré à Albi (1 emploi).

Le recouvrement impôt de Puylaurens est transféré à Castres (1 emploi).

Mise en place de permanences fiscales à Carmaux (2 ½ journées) et à Puylaurens (1 ½ journée).

### 1er janvier 2021 :

Fermeture du SIP de Mazamet absorbé par Castres.

Fermeture du SIP de Gaillac absorbé par Albi.

Fermeture des trésoreries de Graulhet, St-Sulpice et Lavaur absorbées par le SGC de Gaillac.

Fermeture des trésoreries de Mazamet, Lacaune et Roquecourbe absorbées par le SGC de Castres.

Carmaux devient antenne SGC.

Création de l'antenne SIP de Lavaur.

Mazamet devient trésorerie hospitalière (à ce stade, 9 ETP sans compter le chef de service) en absorbant les secteurs hospitaliers de Castres, Lavaur et Graulhet. Le transfert de la gestion des EHPAD se fera au cas par cas.

### 1er janvier 2022 :

Fermeture de la trésorerie de Réalmont qui pose problème en terme de transfert des charges car partagé entre Albi et Castres.

Fermeture de Rabastens absorbé par Gaillac.

Fermeture de St-Paul-Cap-de-Joux absorbé par Castres.

Puylaurens devient antenne SGC de Castres.

Transfert du secteur hôpital Albi/Gaillac vers Mazamet.

- **La gestion RH**

L'équipe RH, comme elle en a l'habitude, va aller à la rencontre des agents en ce début d'année pour expliquer les possibilités de mutations, la prime de restructuration.

Et il faudra certainement des clarifications car, l'été dernier, le Directeur a parfois pu s'avancer quelque

peu en expliquant aux collègues que tout serait possible, qu'on pourrait s'arranger... Souvenez-vous : « pas de mobilité forcée » ! Ainsi, il a pu être dit aux agents du SIP de Gaillac qu'ils pourraient, dans le cadre des restructurations, aller travailler à Lavaur plutôt qu'à Albi. Si l'affirmation est vraie, dans l'absolu, elle reste à vérifier dans la pratique, car aucune garantie ne permet d'obtenir à coup sûr Lavaur au départ du SIP de Gaillac, quand bien même les opérations sont concomitantes (1er janvier 2021). Les seuls qui pourront obtenir ce niveau de garantie seront ceux qui feront un suivi de mission : les éventuels intéressés des SIP de Mazamet et de Castres et les collègues en charge du recouvrement de l'impôt dans les trésoreries de Lavaur, Graulhet et St-Sulpice (si la charge justifie le transfert d'un emploi). Les collègues de Gaillac, quant à eux, ont pour seule certitude la possibilité de suivre leur mission au SIP d'Albi.

- **Le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries vers les SIP**

La Direction ne sait pas encore si ce transfert se fera au fur et à mesure des fermetures ou pourra être anticipé. Le sujet est en cours de réflexion.

- **Les accueils de proximité**

Ils seront mis en œuvre au fur et à mesure... Ce sont les équipes des SIP qui en supporteront la charge, même si la Direction indique que la Centrale n'est pas « fermée » à l'idée de la création d'une équipe départementale dédiée (donc du vrai volontariat et un indemnitaire spécifique). En attendant, les collègues de SIP devront développer leurs dons d'ubiquité pour arriver à gérer leur travail et ces permanences. Qu'ils se rassurent, la direction promet de la « souplesse » dans cette gestion. Par ailleurs, une fois qu'ils se seront épuisés à la tâche, des gains de productivité (éventuelle automatisation des mises à jour TH, disparition de l'obligation déclarative IR pour certains usagers, mise en place des plates-formes téléphoniques nationales à compter de la prochaine campagne déclarative...) viendront les soulager (à condition de ne pas être impactés par les suppressions d'emplois, ce qui paraît totalement illusoire).

Les présidents des Communautés de communes et Communautés d'agglomération et les maires concernés ont d'ores et déjà reçu des chartes afin de « conventionner » la présence de la DGFiP dans les MFS ou MSAP ou mairies. L'engagement porte jusqu'à 2026 en terme de présence... mais il est bien écrit qu'un bilan annuel sera fait et que la fréquence des permanences est révisable. Si, à ce jour, M. Galvain affirme que tout changement devra être fait en accord avec les élus, il n'en reste pas moins que la question des suppressions d'emplois fera peser des contraintes très fortes. La survie des permanences sera fonction de leur fréquentation par les usagers, donc du niveau de service rendu, donc des moyens mis à dispositions : des agents suffisamment formés et volontaires (ce qui pose la question du statut et de l'indemnitaire), et du matériel mis à disposition (informatique, applications...).

- **Les Conseillers aux Décideurs Locaux**

Ils sont « attendus comme le messie » selon le Directeur. Si, au départ, on ne savait pas trop ce que seraient les missions des CDL, il semble que l'administration vende du rêve aux élus et notamment aux petites collectivités. En fait de conseillers, ces collègues seront des hommes et femmes à tout faire : du conseil bien sûr, mais aussi de l'assistance pour toutes démarches en rapport avec les Finances Publiques, du support technique...

- **Et les autres services ?**

Pour les SIE et le SPF, qui sont potentiellement dans le ressort du NRP, pas de changements jusqu'à 2026 : les fusions sont déjà faites. La fusion administrative des SPF est programmée au 4 juin.

Pour les services de contrôle, PCE, PCR, et BCR, pas de changements... mais ils sont hors périmètre du NRP et ne sont donc pas concernés par l'engagement de stabilité jusqu'à 2026. Pour 2021 et 2022, la DDFiP a suffisamment de restructurations à gérer. Après, il faudra voir, en fonction de l'évolution du télétravail, des chefs de services...

La Paierie ne subit pas de changement.

Pour les services de direction, le dossier de la cité administrative suit son cours.

- **La démétropolisation**

Elle pourrait ne pas concerner que des services parisiens, mais aussi toulousains et/ou montpelliérains. 3 communes tarnaises ont monté des dossiers de candidature pour l'accueil de tels services : St-Sulpice, Mazamet et Castres. Il y aurait actuellement 350 dossiers de candidature au niveau national.